

**41e session du groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**ALGÉRIE**

**Intervention du Luxembourg**

(Genève, le 11novembre 2022)

Monsieur le Président,

Le Luxembourg remercie la délégation de l’Algérie pour la présentation de son rapport national.

Ma délégation souhaite formuler les recommandations suivantes :

1. Ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.
2. Ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.
3. Garantir l’exercice effectif de la liberté d’expression, de réunion et d’association en réformant la législation qui entrave le travail légitime des ONG et des défenseurs des droits de l’homme.
4. Mettre le Conseil national des droits de l’homme en conformité avec les Principes de Paris et assurer son indépendance.
5. Réaliser le droit à la santé sexuelle et reproductive des femmes et mettre en place un cadre normatif complet sur la violence à l’égard des femmes.

Nous souhaitons du succès à l’Algérie dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.